

1

Approbation

La Commission scolaire De La Jonquière offre à l'École polyvalente Arvida le programme Sport-Arts-Études, pour les disciplines suivantes :

Sport-Études

- ▶ Athlétisme
- ▶ Baseball
- ▶ Basketball
- ▶ Cyclisme
- ▶ Gymnastique
- ▶ Hockey Bantam AAA
- ▶ Hockey Bantam AAA Relève
- ▶ Hockey Pee Wee AAA
- ▶ Hockey Midget Espoir
- ▶ Hockey Midget AAA
- ▶ Nage synchronisée
- ▶ Natation
- ▶ Ski alpin
- ▶ Tennis
- ▶ Volleyball

Concentration sport

- ▶ Hockey scolaire
- ▶ Hockey Pee Wee AAA Relève
- ▶ Patinage artistique
- ▶ Snowboard et skateboard
- ▶ Soccer
- ▶ Sport équestre
- ▶ Sports électroniques

Arts-Études

- ▶ Arts visuels
- ▶ Danse ballet
- ▶ Danse Hip Hop
- ▶ Musique (Atelier)

2

Objectifs

Le programme Sport-Arts-Études permet aux élèves-athlètes et aux élèves-artistes visant l'excellence sportive ou artistique, la meilleure conciliation possible de la poursuite de leurs objectifs scolaires, sportifs ou artistiques.



3

Clientèle visée

1^{er} au 5^e secondaire

- ▶ Être un athlète identifié « Excellence-Élite-Relève-Espoir » par une fédération sportive ou un club sportif.
- ▶ Être un artiste identifié par un organisme artistique.

4

Conditions d'admission

Pour être admis au programme Sport-Arts-Études, **l'élève de 6^e année (fin du dernier cycle du primaire)** doit être en réussite dans l'ensemble de ses matières et une attention particulière sera portée sur la qualité du dossier scolaire en 5^e et 6^e année du primaire.

Pour être admis au programme Sport-Arts-Études, **les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e secondaire** doivent être en réussite dans l'ensemble de ses matières et une attention particulière sera portée sur la qualité du dossier scolaire de l'année précédente.

Pour les admissions provenant du primaire ou du secondaire, une grille d'auto-évaluation concernant deux compétences transversales sera à compléter par l'élève. Son auto-évaluation portera sur les compétences d'ordre méthodologique et d'ordre personnel et social. Aussi l'enseignant(e) aura à compléter une grille d'évaluation portant sur les mêmes compétences. Il fera parvenir cette évaluation à l'école par télécopieur ou par courrier interne.

(verso)

Organisation pédagogique

- A. Le programme propose une journée scolaire partagée en deux volets :
 - le volet études en avant-midi;
 - le volet « entraînement sportif ou formation artistique » en après-midi.
- B. L'horaire en avant-midi pour la première période et la deuxième période est de 8 h 35 à 11 h 19.
- C. L'horaire de cours se poursuit avec une troisième période de cours de 11 h 24 à 12 h 24.
- D. Les élèves-athlètes et les élèves-artistes d'inent à l'école de 12 h 24 à 13 heures.
- E. L'organisation prévoit des groupes fixes.
- F. Une aide pédagogique est offerte aux élèves-athlètes et aux élèves-artistes qui éprouvent des difficultés passagères ou qui doivent s'absenter plusieurs jours pour des compétitions sportives ou des prestations artistiques de 7 h 45 à 8 h 30.
- G. Les enseignants-tuteurs assurent le suivi pédagogique des élèves-athlètes et des élèves-artistes.
- H. La grille-matière du programme Sport-Arts-Études est assujettie au régime pédagogique du MÉES et le choix de l'option artistique n'est aucunement en lien avec l'activité sportive ou artistique de l'élève (Exemple : un élève à l'Atelier de musique de Jonquière n'est pas assuré d'avoir l'option musique).

6

Bravo

À la fin de son cours secondaire, les élèves-athlètes et les élèves-artistes reçoivent :

- A. Le diplôme secondaire (D.E.S.) décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- B. 28 unités soit 4 unités supplémentaires par année en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire et 8 unités supplémentaires par année en 4^e et 5^e secondaire pour leur entraînement sportif ou leur formation artistique.

7

Aide à la pension ou au déplacement

L'élève-athlète identifié « Excellence-Élite-Relève-Espoir » par une fédération sportive qui réside à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire De La Jonquière et qui ne peut profiter d'un service de transport quotidien entre son lieu de résidence habituel et l'école qu'il fréquente, peut bénéficier de la mesure d'aide à la pension ou au déplacement.

8

Modalités d'admission

La fiche de demande d'admission, le protocole d'admission, la grille d'évaluation de l'enseignant, la grille d'autoévaluation de l'élève et la liste des responsables des disciplines sportives et artistiques sont disponibles au secrétariat de l'École polyvalente Arvida et sur le site internet de la Commission scolaire De La Jonquière et dans tous les clubs sportifs et organismes artistiques participant au programme Sport-Arts-Études.

Pour les élèves déjà admis au programme Sport-Arts-Études, une demande de changement de discipline est possible une seule fois tout au long des 5 années d'études. Ce changement de discipline s'effectuera à la fin de l'année scolaire.

Tous les élèves de la 6^e année du primaire et les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e secondaire intéressés doivent faire parvenir leur demande d'admission à l'école au plus tard le **vendredi 7 décembre 2018**.

Il est à noter que toute demande qui nous parviendra après la date indiquée sera traitée en tenant compte des places disponibles. Le programme Sport-Arts-Études s'adresse à tous les élèves du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



POUR NOUS REJOINDRE :

ÉCOLE POLYVALENTE ARVIDA

Monsieur Stéphane Riverin,
Conseiller pédagogique et coordonnateur Sport-Arts-Études
2215, boulevard Mellon Jonquière (Québec) G7S 3G4
Téléphone : (418) 548-3113, poste 2050
Télécopieur : (418) 548-3119
Courriel : stephane.riverin@csjonquiere.qc.ca

www.csjonquiere.qc.ca

